

LÉGISLATION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR LES ÉTABLISSEMENTS RELEVANT DES CCN 1951 ET 1966

Établissements sous convention CCN 1951 et CCN 1966

CONTEXTE

Le secteur sanitaire et social ainsi que l'hospitalisation privée à but non lucratif sont couverts par des accords de branche communs en matière de durée du travail et d'organisation du temps de travail.

Ces accords, déjà anciens, sont à combiner avec les dispositions du code du travail et les prévisions propres à chacune des conventions collectives applicables.

Cette formation permet d'exposer les règles en la matière issue de chacune de ces sources et d'en déterminer l'applicabilité au sein d'un établissement.

Elle vise également à indiquer comment les adapter ou les dépasser.

OBJECTIFS

- Comprendre les règles du code du travail en matière de durée du travail et d'organisation du temps de travail
- S'approprier les accords de branche et les dispositions conventionnelles en la matière
- Combiner l'ensemble de ces éléments pour déterminer les règles effectivement applicables dans un établissement

SERONT EXAMINÉS

Généralités juridiques

- Hiérarchie des normes et confection des normes juridiques
- Principe de faveur en droit du travail
- L'application du droit du travail dans l'entreprise: quelle convention? quels accords?
- Structuration du code du travail (ordre public, négociation, dispositions supplétives)

La durée du travail (Code du travail, Accords du secteur sanitaire, social et médico-social et les spécificités des CCN 1951 et 1966)

- Temps plein, temps partiel
- Heures supplémentaires, heures complémentaires, contingent annuel d'heures supplémentaires
- Temps de travail effectif, pauses, astreintes, équivalences

- Répartition du temps de travail: durée maximale journalière de travail, amplitude horaire, durée hebdomadaire maximale et cumul d'emplois
- Repos journaliers et hebdomadaires
- Les forfaits en heures et en jours
- Travail de nuit, travailleur de nuit
- Travail les jours fériés
- Le compte-épargne temps

L'organisation du travail (Code du travail, Accords du secteur sanitaire, social et médico-social et les spécificités des CCN 1951 et 1966)

- La semaine
- Les horaires individualisés
- La modulation/annualisation du temps de travail
- Les cycles de travail
- Travail par roulement, en équipes successives, avec équipe de suppléance

Les accords du secteur sanitaire, social et médico-social en matière de durée du travail et d'organisation du temps de travail

- Liste des accords existants
- Les mesures prévues par les accords
- Compatibilité entre les accords et le code du travail dans sa version actuelle
- La jurisprudence de la Cour de Cassation en la matière

Les spécificités dans le cadre de la CCN de 1966

Les spécificités dans le cadre de la CCN de 1951

La combinaison du code du travail, des accords du secteur, de la CCN et des accords d'entreprise: qu'appliquer?

La conclusion d'accords d'entreprise, une solution?



MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation alterne entre explications théoriques et retours d'expériences.

Elle débute par un quiz pour tester les connaissances des participants.

Ce quiz servira de fil rouge tout au long de la formation.

MODALITÉS

Intra établissement ou groupements d'établissements

Inter établissements (calendrier et inscription au dos)

Nous avons également la possibilité d'organiser des sessions par visioconférence en fonction de vos disponibilités



DURÉE & SUIVI

2 journées soit 14 heures

Les participants ont la possibilité de nous recontacter pendant 6 mois pour nous soumettre des situations particulières.



PUBLIC ET PRÉREQUIS

Direction des établissements, services des ressources humaines, responsables de service et toute autre personne confrontée au quotidien aux questions d'organisation du temps de travail.

Prérequis : aucun

DURÉE DU TRAVAIL ET ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL CCN 1951/1966

BULLETIN D'INSCRIPTION

COORDONNÉES

Nom	
Prénom	
Fonction	
Téléphone	
Courriel	
Nom de l'établissement	
Adresse	
Code postal	
Ville	

RESPONSABLE FORMATION

Nom	
Prénom	
Téléphone	
Courriel	

INTER ÉTABLISSEMENTS PRÉSENTIEL

Ville	Date
<input type="checkbox"/> Clermont-Ferrand	11 et 12 septembre 2025
<input type="checkbox"/> Lille	18 et 19 septembre 2025
<input type="checkbox"/> Toulouse	25 et 26 septembre 2025
<input type="checkbox"/> Lyon	16 et 17 octobre 2025
<input type="checkbox"/> Avignon	20 et 21 novembre 2025
<input type="checkbox"/> Nancy	8 et 9 janvier 2026
<input type="checkbox"/> Rennes	5 et 6 février 2026
<input type="checkbox"/> Paris	19 et 20 mars 2026
<input type="checkbox"/> Limoges	26 et 27 mars 2026
<input type="checkbox"/> Caen	7 et 8 mai 2026

COÛT PÉDAGOGIQUE : 900€ net de toute taxe par participant pour 2 jours soit 14 heures

Bulletin d'inscription à retourner par courriel à crf@crf-vogler.com ou inscription directement sur notre site www.crf-vogler.com/

Handicap et formation - Nous prenons en compte les besoins des personnes handicapées et pouvons adapter nos interventions. Le cas échéant nous vous invitons à nous contacter.